



Ecrits et dépendances monastiques II : Transferts d'archives, IX^e-XV^e s.

Dates : 1^{er} et 2 février 2018

Lieu : Paris – Institut historique allemand, Université Paris-Sorbonne

Comité scientifique :

Sébastien Barret (CNRS, IRHT, UPR 841)
Noëlle Deflou-Leca (Université Grenoble-Alpes, LEM-CERCOR, UMR 8584)
Véronique Gazeau (Université de Caen, CRAHAM, UMR 6273)
Rolf Große (Institut Historique Allemand)
Claire Lamy (Université Paris-Sorbonne, CRM, UMR 8596)
Laurent Morelle (Ecole Pratique des Hautes Etudes)
Jean-Baptiste Renault (Université de Lorraine, CRULH, EA 3945)
Cécile Treffort (Université de Poitiers, CESCO, UMR 7302).

Contacts : cl_lamy@hotmail.com (tiret bas entre cl et lamy) et jean-baptiste.renault@univ-lorraine.fr

Les propositions de communication sont attendues jusqu'au 31 mai 2017

Argumentaire

Cette rencontre scientifique s'intègre dans un cycle thématique de recherches sur les écrits des dépendances monastiques, engagé par Claire Lamy et Jean-Baptiste Renault. Une première journée a été organisée en septembre 2015 à l'université de Poitiers, de manière à ouvrir des pistes, constituer une équipe de travail et définir des thématiques de travail.

Les communautés monastiques se sont dotées dès le haut Moyen Âge de dépendances au statut divers, les unes nées d'essaimage, d'autres étant des établissements préexistants absorbés. À partir du X^e siècle, et surtout au XI^e siècle, les mouvements de réforme monastique et l'essor du monachisme ont entraîné la constitution de réseaux de dépendances plus ou moins étendus autour d'abbayes bénédictines réformées ou nouvellement fondées. Depuis le colloque de 1987 sur les prieurés¹, les études ont insisté sur la diversité de ces établissements dépendants, centres de gestion, prieurés conventuels plus ou moins peuplés, ou refuges érémitiques. Des abbayes comme Cluny, La Chaise-Dieu, Marmoutier, Saint-Florent de Saumur ou encore Saint-Victor de Marseille, ont eu des réseaux très étendus encore insuffisamment connus pour les X^e-XI^e siècles notamment, tandis qu'à partir des XII^e-XIII^e siècles, se met en place une organisation hiérarchique plus stricte sous la forme d'un *ordo*.

En raison de leur diversité – statut juridique, éloignement, taille mais aussi histoire – les dépendances ont joui d'une autonomie plus ou moins forte. Ainsi ont-elles pu constituer ou conserver des archives, dont l'histoire accompagne celle des relations avec leur maison-mère ou

¹ Jean-Loup LEMAÎTRE (éd.), *Prieurs et prieurés dans l'Occident médiéval*, Paris, 1987.



maison de rattachement. Ces moments d'évolutions institutionnelles ont pu donner lieu à des « transferts d'archives » qui sont l'objet de cette rencontre.

Le colloque mettra l'accent sur les établissements bénédictins « traditionnels », qu'il s'agisse d'établissements singuliers à la tête de réseaux plus ou moins étendus, ou de chefs d'ordre. La réflexion incorpore les établissements de chanoines, séculiers ou réguliers. On s'intéressera aussi aux cas d'incorporation de réseaux entiers, mais sans prendre en compte les dossiers d'incorporation par les Cisterciens (on pense en particulier au cas de Savigny, absorbé par Cîteaux) qui ont déjà fait l'objet de travaux approfondis.

Les circonstances pouvant donner lieu à transferts d'archives sont multiples. La plus évidente est bien sûr celle de l'entrée en dépendance monastique, qui peut concerner un établissement monastique ou bien un établissement canonial ; ensuite celle de la sortie du statut de dépendance pour (re)trouver un statut autonome ; enfin, on n'oubliera pas les cas de contestations de dépendance. La manière de considérer les archives d'un établissement, de définir leur lieu de conservation, de les valoriser (par exemple en réalisant des cartulaires) reflète des enjeux institutionnels qu'il convient de mettre au jour.

Il faut encore tenir compte des cas de mise en sûreté des archives, que ce soit dans le contexte de fuite devant les raids des Normands ou des musulmans, ou bien, quelques siècles plus tard, dans le cadre de la guerre de Cent Ans. Les transferts ont pu avoir été faits de la dépendance vers la maison-mère ou bien de celle-ci vers ses dépendances ; des archives peuvent accompagner les moines lors de leur fuite de la maison-mère vers une dépendance refuge. L'insécurité des archives ne sera pas oubliée ; ainsi pourraient être abordées les situations de « transferts accidentels » d'archives, soit les vols de documents, les ponctions sauvages d'archives ou les pertes d'archives, quand les circonstances peuvent être éclairées, parfois grâce à des mentions dans les chroniques.

Les aléas de l'histoire institutionnelle des dépendances sont parfois des temps forts de l'histoire des archives. On s'interrogera sur le sort des archives détenues par les établissements au moment où ceux-ci entrent en dépendance ; en cas de transfert, sur la qualité et la quantité des documents transférés, y compris sur leur nature juridico-diplomatique (originaux ou copies). On tentera de déterminer les critères de sélection et on sera attentif au travail archivistique (inventaire, transcription organisée) accompagnant éventuellement ces opérations.

Enfin, de manière transversale, est soulevée la question de la possibilité et des moyens d'identifier les archives de dépendances. Ce dernier point, de caractère méthodologique, pourra être abordé dans les différentes propositions de communications.

Les propositions de communication sont attendues jusqu'au 31 mai 2017. Elles pourront être rédigées en anglais, français, allemand et italien et devront comporter de 400 à 500 mots environ et être accompagnées d'un CV.